

## 1° DIAPOSITIVE

Monsieur le co-président, mesdames, messieurs,

Je suis le LCL Fabrice Delaître chargé de l'assistance opérationnelle au sein du CIDHG et c'est à ce titre que je vais vous exposer aujourd'hui la situation des stocks de mines AP en Afrique.

## 2° DIAPOSITIVE

Comme beaucoup d'intervenants l'ont déjà souligné avant moi, je voudrais moi aussi insister sur le fait que la circulation de l'information me parait être un facteur déterminant dans notre projet commun d'élimination des stocks de mines AP.

En effet, les articles de la Convention elle-même, les séminaires régionaux ou sous-régionaux tenus à Bamako en 2001 ou à Tunis plus récemment, sont là pour rappeler aux Etats-Parties qu'ils ont un devoir de communication et de transparence. Malgré les difficultés et les réticences rencontrées, plusieurs acteurs, comme le Canada, le Zimbabwe, ICBL, le CIDHG et bien d'autres oeuvrent sans relâche pour recueillir les informations qui permettront à la communauté internationale de se faire une idée plus précise, et en temps réel, de la situation des stocks de mines dans le monde en général et en Afrique en particulier.

La situation que je me propose de vous présenter maintenant tient compte à la fois:

- des rapports relatifs à l'article 7 contenus sur le site internet :  
[domino.un.org/ottawa.nsf](http://domino.un.org/ottawa.nsf)
- du « landmine monitor report » de 2001
- des échéances stipulées dans les articles de la convention elle-même
- de la dernière liste des pays membres fournie par ICBL en date du 30 NOV 2001
- des informations recueillies lors de contacts personnels

## 3° DIAPOSITIVE

Afin de mieux appréhender la situation des stocks en Afrique, j'ai volontairement réparti les 53 Etats qui composent ce continent en 2 grands ensembles distincts.

Le 1° de ces 2 ensembles regroupe les pays dont la quantité de mines AP détenue ne représente potentiellement plus, à mon sens, une menace majeure pour les temps à venir.

Cet ensemble rassemble ainsi les pays qui : **(de gauche à droite au laser)**

1. Ne possèdent pas de stocks de mines AP
2. Ne possèdent qu'un stock très limité
3. Sont en train de détruire leurs stocks
4. Ont déjà détruit leurs stocks

### Dans la 1<sup>o</sup> catégorie :

**10 Etats-Parties** dépourvus de mines AP ont respecté le principe de transparence énoncé précédemment en ayant officiellement confirmé ou en étant sur le point de confirmer cette absence de stocks nationaux, ce sont dans l'ordre: le BENIN, le BURKINA FASO, le CAP VERT, l'ERYTHREE, le LESOTHO, MADAGASCAR, le NIGERIA, le RWANDA, le SENEGAL et le SWAZILAND.

Cependant, **5 Etats-Parties** n'ont quant à eux pas encore confirmé leur situation par un CR officiel:

- La COTE D'IVOIRE, le GHANA et les SEYCHELLES depuis MAI 2001
- La GUINEE EQUATORIALE et le MALAWI depuis AOUT 1999

Par ailleurs, **4 autres pays** ne disposeraient pas de stocks, mais ces derniers n'étant pas soumis à l'obligation d'en rendre compte, nous n'avons pas encore de retour officiel. Ce sont respectivement:

- La GAMBIE et SAO TOME qui sont des pays signataires
- Les COMORES et le MAROC tous deux non signataires.

### Dans la 2<sup>o</sup> catégorie :

Le CAMEROUN et le SOUDAN d'une part, le CONGO et la SIERRA LEONE d'autre part ont annoncé qu'ils possédaient respectivement un stock inférieur ou égal à 500 mines AP pour les premiers et inférieur ou égal à 900 pour les seconds. On pense par ailleurs que **3 autres Etats-Parties** ne possèdent qu'un stock de mines limité voir nul mais cela n'a pu être confirmé jusqu'à présent par un CR officiel qui aurait dû arriver :

- Pour le GABON en AOUT 2001
- Pour le TOGO en FEV 2001
- Pour l'ILE MAURICE en AOUT 1999

Précisons également que le BOTSWANA et la ZAMBIE ont adressé respectivement un CR en SEP 2000 et en OCT 2001 dans lequel il affirmait détenir un stock réduit sans toute fois en préciser le volume exact.

### Dans la 3<sup>o</sup> catégorie :

Nous savons aussi que **5 Etats-Parties** ont a priori entamé la destruction de leur stock mais parmi eux, nous n'avons aucune information sur la quantité détenue par le LIBERIA et l'OUGANDA. La mise à jour de leur situation aurait dû intervenir:

- Pour le LIBERIA en NOV 2000
- Pour l'OUGANDA en JAN 2000

A noter que la TUNISIE a réalisé deux destructions de mines AP depuis son CR de 2001, la dernière en date concernait 1000 unités, mais nous n'avons pas d'éléments concernant la première opération. Quoiqu'il en soit le chiffre de 17 575 n'est plus à jour et doit être revu à la baisse.

Nous attendons par ailleurs le CR de la GUINEE BISSAU en MAI 2002 qui devrait confirmer un chiffre maximum de 2 300 mines AP en stock.

A noter enfin que le MOZAMBIQUE et l'OUGANDA pensent boucler respectivement leur programme de destruction pour MARS et AOUT 2003.

### **Dans la 4° catégorie :**

**5 Etats-Parties** ont en revanche mené à bien leur programme de destruction des stocks de mines AP:

- L' AFR. DU SUD qui en a cependant conservé 4 505
- Le MALI 2000
- La MAURITANIE 5 918
- et le ZIMBABWE 700

Quant à la NAMIBIE, celle-ci n'a pas fourni de CR officiel en AOUT 1999 comme prévu et de ce fait nous ne connaissons pas le volume résiduel de son stock.

### **Conclusion :**

En guise de conclusion, on peut constater que 38 pays, soit 72 % (**en fait après une dernière correction 40 pays soit 75%**) du continent, ne représenteront plus à brève échéance un danger potentiel de voir posés un jour de nouveaux champs de mines sur le sol africain. Cet investissement à long terme est déjà en soi une avancée significative mais des efforts devront encore être déployés pour améliorer cette situation, comme nous allons le voir maintenant.

### **4° DIAPOSITIVE**

Le second de ces 2 grands ensembles regroupe en effet les pays qui malheureusement ne se sont pas encore engagés dans le processus de destruction des stocks.

### **Dans la 2° catégorie :**

Commençons par examiner rapidement le cas des **4 pays** à droite de la diapositive qui se positionnent hors de la Convention d'Ottawa. Il s'agit de l'EGYPTE, la LIBYE, la RCA et la SOMALIE pour lesquels aucune information n'est actuellement disponible.

## Dans la 1<sup>o</sup> catégorie :

Quant aux autres pays plus ou moins engagés dans le processus d'Ottawa, à gauche sur la diapositive, il faut distinguer plusieurs groupes:

- Tout d'abord, ceux qui n'ont pas fourni de CR pour des raisons diverses et pour lesquels nous savons peu de choses, soit parce qu'ils sont seulement signataires (l'ANGOLA et l'ETHIOPIE) soit parce qu'ils évoluent encore dans la plage de temps impartie par la Convention pour soumettre leur CR, c'est le cas de l'ALGERIE.
- Le BURUNDI quant à lui vient de m'annoncer ce matin qu'il ne possédait que 1 200 mines AP au lieu des 15 000 supposées. Après ratification, il souhaiterait conserver ce stock comme le lui autorise l'article 3. Il devrait donc rejoindre les pays se trouvant sur la diapo précédente en catégorie 2 ayant un stock limité.
- Par ailleurs **2 pays** sont en retard dans la fourniture de leur CR, c'est le cas de la RDC à partir d'une date qu'il conviendrait de préciser suite à la déclaration de son représentant hier et de la RUT depuis OCT 2001. En revanche, ils se situent toujours dans le créneau réglementaire pour la destruction de leur stock dont le terme a été fixé à 2005.
- Le KENYA quant à lui a fourni un CR en DEC 2001 mais nous n'en connaissons pas encore la teneur.
- En revanche plus préoccupante me paraît être la situation des **4 Etats-Parties** qui voient arriver à grands pas la date butoir de 2003 sans avoir semble-t-il entamé de processus de destruction des stocks et sans avoir non plus fourni leur CR en temps utile, exception faite du TCHAD qui vient de l'envoyer en DEC 2001 mais que nous n'avons pas encore pu exploité. Ces pays sont : DJIBOUTI, la GUINEE ([existence d'un stock ?](#)), le NIGER et le TCHAD. Je ne reviendrai pas sur la déclaration du Col Béchir qui précisait la situation actuelle du Tchad et que nous allons bien sûr prendre en compte en replaçant ce pays sur la diapo précédente dans la catégorie 3.

## **5<sup>o</sup> DIAPOSITIVE**

En conclusion, je voudrais attirer l'attention de cette honorable assemblée sur 2 points qui me paraissent essentiels en matière de destruction des stocks de mines AP:

- D'abord, et dans la mesure où bien sûr ils en exprimeraient le besoin, **l'impérieuse obligation** morale qu'il y aurait à soutenir les 4 Etats-Parties dont je parlais à l'instant afin qu'ils soient au rendez-vous de 2003 fixé par la Convention. Il serait bon à cet égard que, de leur côté, ils nous exposent le cas échéant les

obstacles auxquels ils sont confrontés afin que la communauté internationale puisse étudier les conditions d'une éventuelle assistance car sans informations fiables rien de sérieux ne peut être entrepris. Je rappellerais à ce propos que le CIDHG est en mesure d'apporter son expertise aux pays qui souhaiteraient planifier de tels programmes de destruction.

- Ensuite **le besoin impératif** de maintenir le dialogue avec les 4 pays qui possèdent des stocks de mines AP mais qui jusqu'à présent n'ont pas souhaité rejoindre la grande majorité des pays africains membres de la convention d'Ottawa.

Je me tiens à la disposition des représentants qui auraient des informations complémentaires à me communiquer ou qui souhaiteraient rectifier certains des éléments qui viennent d'être exposés ici. Si nécessaire, voici mes coordonnées affichées à l'écran.

Monsieur le co-président, mesdames, messieurs, je vous remercie de votre attention.